

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)  
Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)  
Société SUEZ RV Île-de-France  
Liancourt-Saint-Pierre**

Réunion du 18 janvier 2024

La Commission de Suivi de Site a débuté par une visite du site à 15h00, puis s'est tenue en la salle des fêtes de la commune de Liancourt-Saint-Pierre à 16h15, sous la présidence de M. Frédéric BOVET, Secrétaire général de la Préfecture de l'Oise, assisté de M. Christophe VALLET, responsable du bureau de l'environnement de la Direction départementale des territoires de l'Oise (DDT).

Participaient à cette réunion :

- M. Olivier LEROY, responsable de site de Liancourt-Saint-Pierre, SUEZ RV Île-de-France,
- Mme Amanda ETIENNE, ingénieur environnement, SUEZ RV Île-de-France,
- M. Adrien HENRIOT, chef de projet, SUEZ RV Île-de-France
- M. Bertrand GERNEZ, président, accompagné par M. Julien PREVISANI, directeur aménagement du territoire, Communauté de communes du Vexin-Thelle,
- Mme Sophie LEVEQUE, vice-présidente, Conseil départemental,
- M. Sylvain LE CHATTON, maire, commune de Liancourt-Saint-Pierre,
- M. Patrick MONTILLON, maire, commune de Lierville,
- M. Hervé DESSEIN, maire, commune de Lavillertertre,
- M. Georges-Marc GUILLAUME, 1<sup>er</sup> adjoint, commune de Lavillertertre,
- M. Jacques LÉRAILLÉ, président, accompagné de M. Pierre Chataigné, secrétaire, association Les Amis du Bochet,
- M. Michel HENRIQUE, association les Amis du Vexin Français,
- M. Sébastien DUPLAT, inspecteur des installations classées, UD DREAL.

Excusés :

- M. Modibo DIALLO, ARS,
- M. Florent BOISSY, adjoint au maire, commune de Lierville,
- Mme Laurine CORTESI, représentante du personnel, SUEZ RV Île-de-France,
- M. Didier MALÉ, président, Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO).

## Compte rendu :

M. Olivier LEROY, nouveau responsable du site, accueille les membres sur site à 15 h et présente ses collaborateurs qui participent à la visite et à la réunion.

À 16h15, en la salle des fêtes de la commune de Liancourt-Saint-Pierre, le président ouvre la séance de la commission convoquée sur l'ordre du jour qui suit :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 octobre 2022,
2. Rapport d'activité de l'exploitant,
3. Rapport de l'inspection des installations classées,
4. Questions diverses.

### **1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 13 octobre 2022 :**

Sur l'invitation du président, le compte-rendu du 13 octobre 2022 de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de la société SUEZ RV Île-de-France, située sur les communes de Liancourt-Saint-Pierre, Lavilletterre et Lierville, est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Rapport d'activité de l'exploitant :**

M. Henriot présente le rapport d'activités du site pour l'année 2022.

Il ajoute que le casier n° 8 a été réceptionné par l'inspection des installations classées en septembre 2022 ; que lors de la visite de l'inspection des installations classées du 25 octobre 2022 portant opération nationale sur les conditions d'élimination, le site a fait l'objet d'une observation ; les consignes de tri ont été rappelées aux agents.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale d'extension du site pour un volume de deux millions de mètres cubes sur une durée de dix-sept ans a été déposé le 25 août 2023. La réponse à la demande de compléments de l'inspection des installations classées est en cours d'élaboration.

### **3 – Rapport de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement :**

M. Duplat expose pour le site, l'activité, les contrôles et rapports de l'inspection des installations classées.

### **4 – Échanges et questions diverses :**

M. Gernez s'enquiert de l'incidence du projet sur l'enveloppe « ZAN » (zéro artificialisation nette) de la Communauté de communes.

M. le Secrétaire général répond que le point est à l'étude.

M. Gernez souligne l'importance de la réponse qui sera apportée et son caractère stratégique. Le positionnement des élus tiendra compte de son impact.

Sur les déchets entrants, M. Léraillé déclare que le pesage des camions en arrivée et sortie et le contrôle de radio-activité des déchets sont insuffisants pour s'assurer que les déchets sont non dangereux.

M. Leroy répond qu'il y a des caméras qui permettent de surveiller ce qui est benné.  
Le conducteur d'engin qui éclate la gerbe de déchets est le plus à même de constater la présence de déchets non-conformes.  
Il existe toute une batterie de test, matériels et documentaires, aussi bien en amont dans les filières de récupération et de traitement et, en aval, sur le site.

M. Leraillé répond qu'on a pu constater sur le site que lorsqu'un camion est vidé, il est difficile pour le conducteur d'engin de voir à distance et avec le nuage de poussières les indésirables (pneus, batterie, bidons...) qui peuvent être enfouis sous la masse déversée.

M. Leraillé déplore de nombreuses coquilles, incohérences, oublis et autres dans les documents de l'exploitant, notamment :

- la non-comptabilisation des mâchefers en 2020,
- l'indication d'un tonnage « total de 6 366 tonnes dont 44 613 tonnes Hors Oise ... », en décembre 2020,
- des rejets en eaux de ruissellement de 320 336 m<sup>3</sup> en 2021, alors que les autres années cela représentait moins de 5 000 m<sup>3</sup>,
- l'indication de couverture matériau et terre végétale de 0,5 cm et 0,2 cm, visiblement une erreur d'unité
- des légendes de photos erronées,
- la consommation d'eau dépassée par rapport à l'article 5.1.1 de l'arrêté d'autorisation,
- l'absence d'indication de l'unité de mesure dans certains tableaux,
- l'absence d'indication des valeurs limites,
- le renvoi à un guide sur la biodiversité qui n'est pas le bon guide,
- l'incohérence de dates dans le tableau de report des mesures de radio-activité.

M. Chataigné ajoute avoir constaté des erreurs entre les relevés mensuels de volumes de lixiviats et les reports dans le tableau de synthèse.

M. Leroy en prend acte. Il s'engage à vérifier et à être vigilant.  
Le président conclut ces échanges sur la nécessité de disposer de données claires et fiables.

M. Leraillé se demande si des personnes relisent les rapports avant leur validation et comment un groupe tel que SUEZ peut faire autant d'erreurs.  
Il s'exclame : « *Soyez précis, on va tout lire et tout examiner* » .

Sur la surveillance de la qualité des eaux souterraines, M. Duplat indique, qu'à minima, est implanté un piézomètre en amont et deux en aval. Les eaux souterraines du site n'étant pas utilisées pour la consommation humaine, l'analyse porte sur l'évolution du niveau de la nappe.

Sur la consommation d'eau à usage domestique sur le site, M. Leroy indique qu'il est difficile de respecter le plafond de cent mètres cubes. A priori, la consommation est de l'ordre de cent-vingt mètres cubes.

M. Leraillé relève que l'arrêté préfectoral fixe le plafond à cent mètres cubes.

M. Duplat confirme l'importance de préserver la ressource. Une consommation de quatre-vingts mètres cubes correspond à celui d'une famille de quatre personnes.

M. Le Chatton interroge l'exploitant sur la production d'exergie liée aux nouveaux apports.

M. Leroy répond que dans les déchets industriels banals, une partie fermentescible demeure. La partie historique décroît et une autre partie est issue des déchets nouveaux. Globalement, la production devrait rester constante pour les quinze prochaines années.

M. Leraillé dit constater dans le rapport une baisse de production d'électricité en 2021 qui est renvoyée dans le réseau d'Enedis.

M. Leroy explique cette baisse par l'arrêt des moteurs pour maintenance. En conséquence, la torchère a plus fonctionné.

Sur l'éclairage du site certains week-ends, M. Leroy indique avoir découvert cet état de fait récemment. Il va faire un point.

Sur le projet d'extension du site, M. Henriot indique que les matériaux inertes seront issus de l'excavation. Le projet nécessite l'accord des propriétaires, la déclaration de piézomètres et la délivrance d'une autorisation environnementale.

M. Chataigné regrette que la réalisation des piézomètres ne soit pas indiqué dans le dossier.

M. Léraillé note la suppression d'un bosquet.

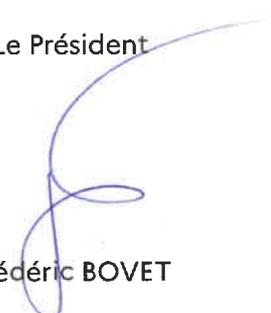
M. Henriot répond qu'il sera replanté afin de cacher l'exploitation. Il en sera fait de même de l'autre côté.

M. Montillon indique que la commune de Lierville vient de choisir un bureau d'étude pour une mission sur l'acceptabilité du projet qui nécessite une modification du plan local d'urbanisme indispensable à la réalisation du projet. Les retombées financières sont de l'ordre d'un million à un million cinq cent mille euros pour le territoire sur la période d'exploitation. Il note une amélioration du site et une exploitation moins odorante et moins bruyante.

M. Gernez fait part de l'intention de la communauté de communes du Vexin-Thelle de disposer desdites retombées financières.

À 17h15, l'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de question ou observation, le président remercie les participants et clôt la réunion.

Le Président



Frédéric BOVET